

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1474

Artikel: Le non-choix du temps partiel
Autor: Dussault, Andrée-Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FABIO GALANTE

Andrée-Marie Dussault

Sommaire

5 Actualité

Anti-G8 à Annemasse : objectif Point G
Pré-ados : jouer à la *people*, plutôt qu'à la poupée

8 Débat

«Fausse route», Badinter ?

9 Acteur social

Daniel Zappelli,
procureur général

10 Dossier

Le temps partiel, une arnaque ?

18 Lettres à l'*émiliE*

20 Société

Femmes dans l'armée : si c'était à refaire, 25% ne le referaient pas
Procès du féminisme: un ressentiment masculin «paradoxal»

Prochain délai de rédaction : 15 août



Le non-choix du temps partiel

Le travail à temps partiel pose plusieurs questions. D'abord, pourquoi les femmes le «choisissent»-elles ? Est-ce parce qu'à la lumière du salaire de monsieur et de celui de madame (en moyenne inférieur de 25% au précédent), le calcul est rapidement fait quand il s'agit de décider qui reste salarié à 100% lorsqu'un bébé s'annonce ? Ou peut-être, parce que les horaires scolaires vont à l'encontre du bon sens, variant selon l'âge de chaque enfant et que quelqu'une doit bien être disponible pour les récupérer ? (Puisqu'il va de soi que la responsabilité des enfants est naturellement du ressort exclusif des femmes et que de toute façon, en Suisse, les établissements de garde pour enfants, abordables et en quantité suffisante, n'existent pas.) Ou encore, choisissent-elles le temps partiel parce que si elles travaillent à 100% et qu'elles n'ont pas les moyens de payer une autre femme pour faire l'autre job qui les attend à la maison si elles ont un conjoint et des enfants, ça commence à faire beaucoup. (Compte-tenu, toujours, que le maintien du bon ordre du foyer et de ses membres est leur chasse-gardée et qu'on ne saurait la leur disputer.)

Si par rapport aux hommes, elles sont nettement plus nombreuses à travailler à mi-temps contre un salaire, comme le montrent des recherches récentes sur le sujet, ce n'est pas le résultat d'un choix délibéré. Ou plutôt si, c'en est un; celui de la société, patrons en tête. Car si le travail à temps partiel est essentiellement le lot des postes de travail peu ou pas qualifiés et des ghettos d'emplois féminins, ce n'est pas un hasard. Donc deuxième question: pourquoi «offre»-t-on aux femmes de travailler à mi-temps ? Pour donner à celles qui sont mariées un salaire d'appoint tout en leur permet-

tant de s'«épanouir» professionnellement, comme au siècle dernier ? Ou parce que le temps partiel est parfait pour laisser aux «mères de famille» le temps nécessaire pour nettoyer les toilettes et soigner les enfants, c'est-à-dire, pour leur permettre de «concilier» «leurs» responsabilités familiales et professionnelles ? Enfin, dernière hypothèse: on accorderait le mi-temps aux femmes parce qu'il est tout bénéfice pour les employeurs: globalement moins bien rémunéré, moins assorti d'avantages sociaux, il est de surcroît peu protégé par les conventions collectives ? Une véritable aubaine, ce temps partiel.

Autres interrogations en vrac: les hommes qui travaillent plus de 50 heures hebdomadaires n'ont-ils pas l'impression de passer à côté de quelque chose; voir leurs enfants grandir, par exemple ? Est-ce que parmi ceux qui rêvent d'une réduction de leur temps de travail, certains oseront sortir du placard et la revendiquer ? Est-ce que, globalement, les hommes finiront par se responsabiliser et apprendre les joies – et la nécessité – du travail domestique et d'éducation des enfants ? Enfin, les femmes auront-elles un jour le pouvoir nécessaire pour négocier une répartition équitable du travail rémunéré et non rémunéré ? Ou porteront-elles *ad vitam eternam* la famille à bout de bras, sans contre-partie, pour qu'une société qui les méprise continue à tourner ? □